

Direction du  
Développement Durable  
des Territoires

Service Gestion et  
Préservation des  
Ressources

Bureau des ICPE et de la  
gestion des déchets

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
3dt.contact@province-  
sud.nc

N°80260-2022/3-REP -  
REP/DDDT

## RECEPISSE

### *de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

#### La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 9 juin 2022 et complétée les 11 juin et 13 juillet 2022, de l'agence Cases & Gautier immobilier, agissant pour le Syndicat des copropriétaires immeuble Le Karenga, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Le Karenga, sise 33 rue Jean Vergès, Vallée des Colons, commune de Nouméa et précédemment exploitée par Jack Chatelin Syndic.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrage de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	102 équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs du Syndicat des copropriétaires immeuble Le Karenga sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Le directeur adjoint du développement  
durable des territoires



Bastian MORVAN